



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

ARRETE

Article 1 : La commission médicale établie en vue des épreuves sportives des concours pour le recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports, ouverts au titre de la session 2024, est composée comme suit :

Commission médicale

Président

Houmam ZIDAN

Membre

Malika VELLY THILLOT

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 mai 2024

La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU